REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE DE CULOZ

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 23 Présents: 18 Votants:

N° ordre dans la séance :

Date de la convocation :

N° ordre

21-36

21

SÉANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire,

Présents: Mesdames et Messieurs: Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude. RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Katerina CHAPMAN, MOUTOT Mickaël. VALTON Emilie. GERRA Dominique, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, conseillers

Absents excusés: PETITE Anne-Laure (procuration à Franck ANDRE-MASSE) -(Dominique SCALMANA (procuration à Robert VILLARD) - Déborah GI FYZF

(procuration à Frédéric DI PAOLO) - Christelle BOUVIER - Thierry CURTELIN

Date de l'affichage :

DE-25052021-01

18/05/2021

Secrétaire de séance : Frédéric DI PAOLO

OBJET: PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'OFFICE DU TOURISME

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est dans ce cadre que le rapport d'activité de l'Office du Tourisme est présenté au Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal à l'unanimité.

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de l'Office du Tourisme relatif à l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Maire Franck ANDRE MASSE



